

Le projet en bref

Le GIE de l'Esparcet est un groupement d'intérêt économique de **21 éleveurs ovins et caprins du Larzac** et du Nord de l'Aveyron, soumis aux aléas de la sécheresse. Il a pour objectif de **sécuriser l'approvisionnement en fourrages biologiques afin d'atteindre l'autonomie protéique**. Ce GIE a contractualisé avec 5 propriétaires fonciers de l'Aude pour **cultiver en sainfoin une quarantaine d'hectares d'anciennes friches viticoles dans le Minervois**. Sur ces terres, le GIE met en culture et récolte une production fourragère biologique pour une durée de 4 ans (sainfoin). Par ailleurs, le GIE achète des fourrages sur pied (une soixantaine d'hectares de luzerne et de sainfoin) à des producteurs biologiques du Minervois en complément. Concrètement, quelques éleveurs se déplacent dans l'Aude avec du matériel de récolte et de transport une fois par an pour réaliser la première coupe de fourrages. Ils utilisent également les services d'une CUMA et d'une ETA du Minervois pour le reste du matériel nécessaire aux travaux (Fig. 1.).

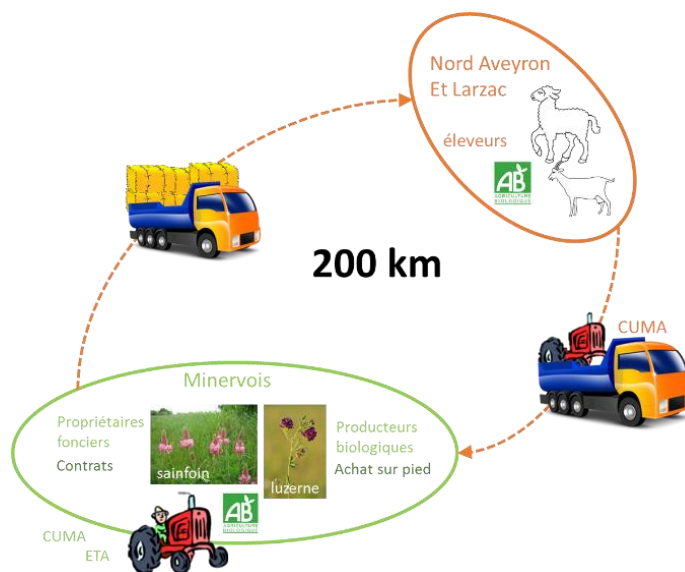


Figure 1 : Fonctionnement mis en place par le GIE

Le groupe en bref

Le groupe est constitué de 21 éleveurs ovins et caprins (viande ou lait) d'Aveyron (la plupart en AB), 18 éleveurs sur le plateau du Larzac et 3 éleveurs à une soixantaine de kms au Nord (zone de Séverac-le-Château), qui **se connaissent via une CUMA** (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) **et l'AVEM** (Association des Vétérinaires et Eleveurs du Millavois). Ils sont 7 femmes et 14 hommes, membres du GIE. Presque tous les producteurs sont **en GAEC** (sauf 2) mais tous ne sont pas en bio (4/5), les fermes sont de taille très variable et se sont principalement des éleveurs ovins qui valorisent souvent leurs produits en vente directe.

Les territoires concernés sont distants d'environ 200 km : Sud-Est du département de l'Aveyron et Minervois (Caunes Minervois, Laures Minervois et Rieux Minervois). Les propriétaires fonciers et les producteurs biologiques auxquels ils achètent du fourrage sur pied ne font pas partie du GIE. Le GIE est organisé avec un bureau (secrétaire, président et trésorier).

L'ensemble du GIE se réunit 2 à 3 fois par an, notamment pour faire le bilan de campagne et les prévisions de la suivante, ainsi que l'organisation des chantiers.



Crédit photo : wikimedia commons

Le contexte agricole

Les fermes du Nord Aveyron et du Larzac se trouvent dans **des territoires de moyenne montagne**. L'élevage ovin y est dominant (appellation Roquefort). L'agriculture est basée sur des **systèmes pastoraux avec parcours et peu de terres labourables**. Les éleveurs cultivent déjà des légumineuses fourragères sur leurs terres arables. C'est une zone de causses calcaires, avec des terres argileuses, peu profondes avec une forte charge en cailloux et séchantes, car **très soumises aux aléas climatiques** (températures très basses l'hiver, et très élevées l'été). Dans ces conditions de sécheresse estivale, notamment avant 2012, les éleveurs ont été confrontés à des difficultés pour sécuriser l'affouragement en bio. N'ayant pas la possibilité d'augmenter leurs surfaces en raison de la pression foncière importante, les éleveurs se sont donc approvisionnés individuellement auprès de fournisseurs plus ou moins proches de leur territoire, assurant généralement eux-mêmes le transport du foin.

Dans la zone du **Minervois**, située dans le département de l'Aude, au pied de la Montagne Noire, les sols sont plus diversifiés (grès, schiste et sols calcaires) et le territoire à dominante viticole et céréalière. Le vignoble a été très touché par une crise structurelle entraînant **l'abandon d'un grand nombre de parcelles viticoles** : 34 000 ha arrachés en 30 ans (un tiers du vignoble). Aujourd'hui, environ 21 000 ha sont en friches dans le département, et constituent un **enjeu de réhabilitation dans le cadre de la lutte contre les incendies**. Les agriculteurs biologiques de cette zone cherchent à **améliorer la qualité de leurs blés** panifiables et ont donc intérêt à **intégrer des légumineuses** dans leur rotation. Néanmoins, ils manquent de débouchés sur leur territoire (peu d'éleveurs).

La culture de légumineuses fourragères sur le territoire du Minervois présente donc un triple intérêt : (i) sécurisation de l'affouragement biologiques pour les éleveurs du GIE, (ii) valorisation des friches pour les propriétaires fonciers et (iii) amélioration de la qualité des céréales pour les producteurs biologiques.

Le groupe et la démarche collective

Le GIE a émergé sur la base de deux groupes existants : d'une part la CUMA de Roquecourbe permettait de partager du matériel, notamment un camion pour récolter et transporter le foin, et d'autre part l'AVEM, association historique du Larzac qui salarie vétérinaires et conseillers techniques (160 adhérents).

Suite à une annonce parue en 2011 dans le journal de la Confédération Paysanne, 3 éleveurs vont dans le Minervois rencontrer Yann Bertin, agriculteur biologique, qui propose de valoriser des friches.

Ces éleveurs récoltent une quarantaine d'hectares de friches et obtiennent des rendements faibles en quantité et qualité. Cette année-test a montré qu'il n'était pas rentable de récolter des friches en-dessous de 2,5t/ha (temps de travail investi trop important par rapport à la récolte obtenue) et que 40 ha n'étaient pas suffisants (achat de foin en complément).

Néanmoins, ce fonctionnement leur sert de base pour mettre en place le GIE en décembre 2012 (cf. frise ci-dessous).

L'émergence et le fonctionnement autonome du groupe d'éleveurs ont été facilités par une connaissance préalable, une bonne entente et des habitudes de travail collectif via la CUMA et l'AVEM, ainsi que par la dynamique territoriale.

Le GAB de l'Aude a permis l'organisation d'une rencontre avec les propriétaires fonciers minervois et une formation avec le cabinet d'avocats « la clé des champs » (basé à Albi) leur a permis d'identifier l'outil juridique adapté à leur projet (en l'occurrence un GIE).

L'enjeu du groupe est de mettre en commun une force de travail (matériel et temps de travail) afin de sécuriser l'approvisionnement en fourrages biologiques de leur territoire. Pour cela ils sont en relation avec **deux types d'acteurs** du Minervois (i) **des propriétaires fonciers avec lesquels ils ont des contrats de mise en culture et de récolte** depuis 2012 (commodats) et (ii) **des agriculteurs biologiques qui leur vendent de la luzerne et du sainfoin sur pied** (accords tacites oraux).

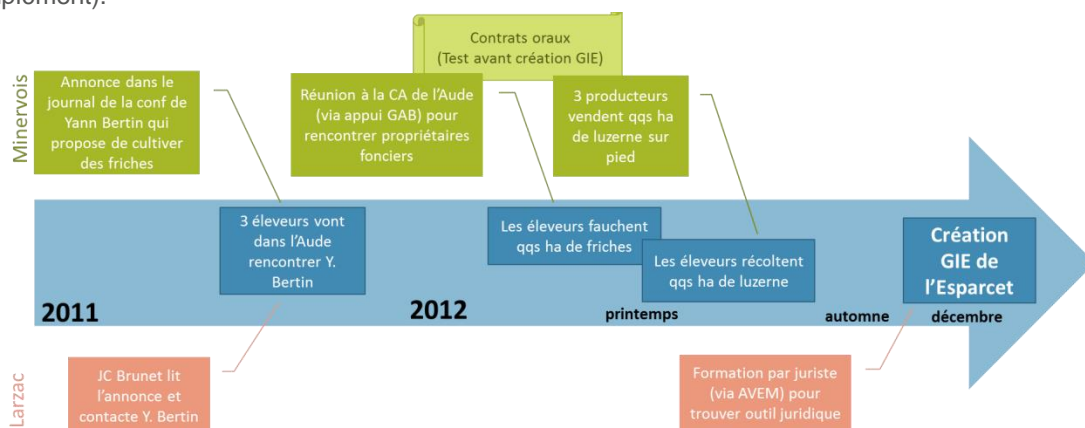


Figure 2 : Naissance du GIE

Description plus détaillée du projet

L'objectif du groupe est de s'approvisionner collectivement en foin de qualité pour pallier les prix élevés des fourrages biologiques, notamment les années de sécheresse. **Le critère de réussite du projet est le prix de la tonne de foin facturée aux membres : elle ne doit pas dépasser le prix du marché.** A ce jour, le prix facturé du « foin rendu » (intégrant le coût de transport) tourne autour de 150€/t, et ne dépasse pas le prix du marché. La frise ci-près illustre les différentes étapes du projet (Fig. 3).

La contractualisation pour 4 ans avec les propriétaires fonciers se fait sous forme de commodats avec 2 contrats : (i) pour mettre en culture les parcelles et (ii) pour garantir l'exclusivité de la récolte. Les éleveurs ne versent pas de loyer mais **l'exploitation des friches permet aux propriétaires de toucher les DPU et les primes de conversion et de maintien de l'AB.**

La première année de test (récolte 2012) a consisté à récolter des friches qui n'avaient pas été mises en culture. Initialement, les éleveurs souhaitaient cultiver de la luzerne mais les conditions de récolte dans le Minervois

étant délicates, le sainfoin lui a été préféré. En effet, si la récolte se fait trop tard, le rendement est très pénalisé par des attaques de ravageurs. Les éleveurs n'étant pas sur place, il leur est difficile de réaliser les observations nécessaires et d'être réactifs. Les parcelles sont petites et nombreuses, ce qui ne facilite pas l'organisation du travail. La première année, un mélange sainfoin/avoine a donc été semé sur les friches afin que l'avoine compense les rendements moindres de sainfoin. Les années suivantes, le sainfoin reste en place et l'avoine, annuelle, disparaît. En raison d'une mauvaise récolte en 2013, les éleveurs ont complété leur fourrage avec un achat sur pied de 60 ha de luzerne et sainfoin. Ces achats sur pied qui correspondent à la première coupe des légumineuses (la luzerne est ensuite valorisée en graines à destination de l'alimentation humaine) se sont ensuite pérennisés les années suivantes (Fig. 3.). Les quantités totales de foin livrées ont varié entre les années climatiques mais **le prix à la tonne est resté stable.**

En 2016, les parcelles de sainfoin mises en culture sur les friches ont été retournées, en raison des obligations de rotation liées à la PAC, et des céréales panifiables biologiques (environ 50 ha) ont été implantées pour la récolte 2017. Le précédent légumineuse doit permettre d'atteindre une bonne qualité des blés notamment (teneur en protéines). Par ailleurs, 3 éleveurs du GIE sont descendus au printemps 2017 pour récolter de la luzerne et du sainfoin (environ 60 ha, achetés sur pied). Les 250 t de foin récoltées ont été partagé entre les 3 éleveurs descendus (environ la moitié de la récolte) et le surplus revendu aux membres du GIE intéressés afin de liquider les dettes du GIE (environ 2000 €).



Crédit photo : ITAB

Certains membres du GIE (en général des éleveurs en GAEC qui peuvent se dégager plus facilement du temps) **descendent aux moments clés de l'année** : pour la **mise en culture** des parcelles sous contrat et pour la **récolte** des parcelles sous contrat et du foin acheté sur pied (une seule coupe réalisée dans le courant du mois de mai). La période des foins dans le Minervois étant plus précoce que celle du Larzac, cela permet une bonne organisation des chantiers sur les deux territoires (sauf certaines années où ça peut se chevaucher un peu). C'est en général **le même noyau dur** qui s'organise et se rend

dans le Minervois. Ces éleveurs ont acquis une **bonne connaissance du territoire**, leur permettant de gagner en efficacité d'année en année. A titre d'exemple, en 2016, le GIE a comptabilisé 52 jours de travail répartis entre 4 personnes (mise en culture, foin, transport). Leur temps de travail est rémunéré à hauteur de 100€/jour, et déduit du foin qui leur est facturé.

A la création du GIE, le groupe a estimé que la mise en culture des 40 ha de friches nécessitait un emprunt de 20 000 € (et un acompte de chacun sur sa commande). Cet emprunt a été remboursé en 2015 et 6 000 € supplémentaires ont été autofinancés grâce à un décalage des factures de la CUMA.

Le GIE a donc eu **peu d'investissement à réaliser au démarrage** car il a utilisé le matériel de la CUMA de Roquecourbe (camion, tracteur, andaineur et faucheuse) et fait appel aux services de la CUMA de Villalier dans le Minervois pour le reste du matériel nécessaire (tracteur et faucheuse). L'ETA (entreprise de travaux agricoles) de Ménétrier (Minervois) s'occupe du pressage des bottes de foin mais avec un matériel qui n'est pas forcément adapté aux besoins du GIE (bottes trop serrées).

Le groupe prévoit d'arrêter son activité en 2017. En effet, le GIE ne souhaite pas renouveler les contrats car le bilan des 4 années de fonctionnement n'est pas satisfaisant pour la plupart des éleveurs. Les dernières années n'ayant pas été sujettes à la sécheresse, cette voie d'affouragement n'a pas permis de proposer un prix concurrentiel avec un foin de qualité par rapport à d'autres sources d'approvisionnement. Les éleveurs aveyronnais ne reviendront pas en 2018 dans le Minervois pour réaliser les travaux de récolte, que ce soit pour mettre en culture les friches ou acheter des légumineuses sur pied.

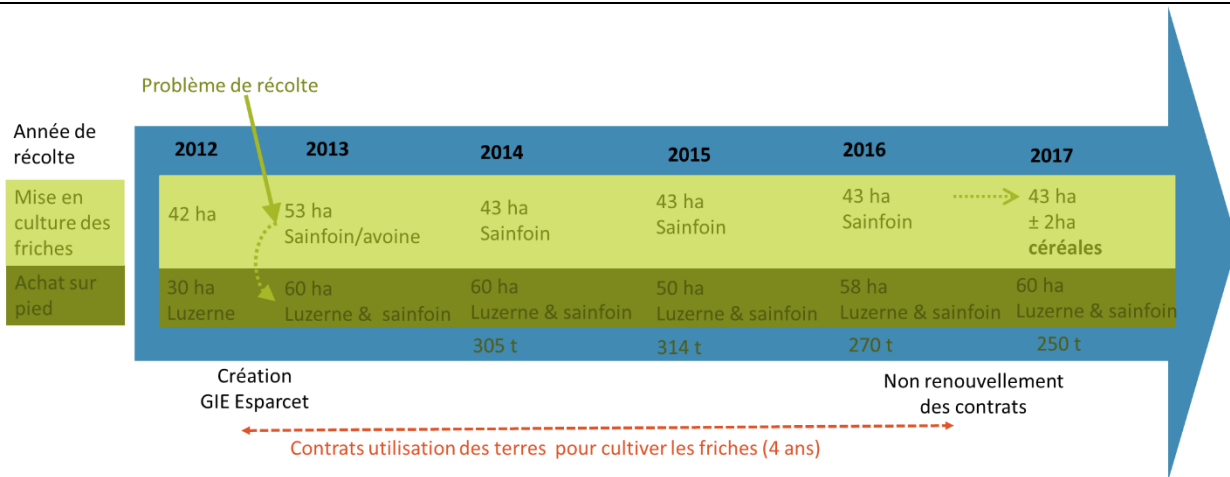


Figure 3 : Bilans annuels du GIE

Premiers retours d'expérience

Le projet a réellement démarré quand la forme juridique adaptée a été identifiée. Le groupe fonctionne bien et a une bonne cohésion, en partie due à des habitudes de travail collectif antérieures au projet. D'un point de vue humain, l'expérience de la découverte d'un nouveau « pays » est un point positif. Les agriculteurs du Minervois et ceux du Larzac se sont liés d'amitié au fil des années.

Le fait de cultiver des terres situées dans un autre territoire implique un apprentissage de quelques

années avant de maîtriser la production de sainfoin dans le Minervois. La connaissance du climat, des ravageurs et des conditions de séchage ont été des points clés pour la réussite des récoltes.

Le projet concerne des surfaces cultivées dans un autre territoire, aussi **le fonctionnement des exploitations des éleveurs n'a pas été directement impacté** par le projet. Leur façon de cultiver des légumineuses fourragères sur leur territoire n'a pas changé. **La qualité des foins originaires du Minervois est variable** (qualité des terres

cultivées, conflit agronomique sur la densité de semis entre les besoins des céréaliers et ceux des éleveurs, pressage des bottes), mais les éleveurs complètent ces fourrages avec ce qui est produit en propre sur leur ferme, leur permettant de compenser et d'équilibrer les rations des troupeaux et au fur et à mesure des années, la qualité s'est améliorée. Globalement, les rendements obtenus ne sont pas à la hauteur des attentes des éleveurs (sauf en 2015) mais les risques climatiques sont variables d'une année sur l'autre. De plus, il faut remonter un minimum de foin vers le Larzac pour rentabiliser le foin et la main-d'œuvre.

Les limites de charge imposées par le camion constituent aujourd'hui une contrainte importante qui implique un certain nombre d'allers-retours entre les deux territoires. Afin d'éviter que les éleveurs qui ne participaient pas aux travaux dans le Minervois ne se sentent redevables ou jugent l'organisation inéquitable, **la rémunération des éleveurs qui se rendent dans le Minervois est un élément clé.**



Crédit photo : wikimedia commons

Les conditions climatiques depuis 2012 n'ayant pas été trop contraignantes (pas de sécheresse), le prix du foin produit dans le cadre du projet n'a pas été significativement en-dessous de celui du marché. Par ailleurs, la qualité du foin est impactée par les problèmes

de stockage et le manque de disponibilité du matériel en CUMA ou de l'ETA. Si on ajoute à cela les trajets et les difficultés de circulation avec les engins agricoles, s'ensuit alors une **démobilisation des éleveurs ayant entraîné l'arrêt du GIE**. Néanmoins certains membres regrettent cette décision qui arrive à un moment où le groupe avait gagné en efficacité dans le Minervois grâce à une meilleure connaissance du territoire (terrains et acteurs agricoles). De plus, certaines exploitations du GIE restent précaires financièrement et donc particulièrement vulnérables en cas de potentielles sécheresses à répétition.

Si c'était à refaire, le groupe veillerait à **recupérer des terres plus facilement exploitables** (taille plus grande, localisation en îlots et potentiel agronomique meilleur). Enfin, ils **éviteraient l'avance de trésorerie faite par la CUMA** car cela immobilise de l'argent et peut limiter l'adhésion de membres au GIE.

D'après ce groupe, **la cohésion de groupe est un élément clé de réussite** surtout quand le projet est innovant et ne bénéficie d'aucun accompagnement extérieur direct (mais de l'appui de réseaux d'accompagnement individuel et collectif indirects). En effet, un grand nombre de difficultés peuvent être rencontrées, il est important d'être assez structuré et d'avoir **une communication fluide et une équité dans le partenariat.**

Aujourd'hui la coopération entre les deux territoires dépasse l'échange culturel, une fraternité s'est établie. Le GIE souhaiterait pouvoir **être accompagné pour la partie administrative du projet ainsi que sur un conseil agronomique.**

Pour en savoir plus

Contacts :

Le Président : Romain GALTIER, galtierromain@gmail.com

Le Secrétaire : Eric DARLEY, eric@darley.fr

Le Trésorier : Jean-Christophe BRUNET, lafermedumontgrand2@yahoo.fr

Un membre fondateur : Francis ROUX, marysefrancis@gmail.com

Ressources complémentaires (téléchargeables depuis <http://www.ouest.cuma.fr/content/projet-luzco>) :

- vidéo réalisée en 2016-2017 par l'Itab : <https://lc.cx/cUdB>
- Le GIE de L'esparcet : une démarche collective entre céréaliers et éleveurs autour des légumineuses fourragères, rapport d'étudiants de l'ISARA-Lyon : <https://lc.cx/cUdF>
- vidéo réalisée en 2014 à l'initiative du Civam LR : <https://lc.cx/cUdi>
- FNAB, 2014, Des échanges pour cultiver l'autonomie des fermes bio ! Catalogue des outils du réseau FNAB pour favoriser les échanges directs entre éleveurs et polyculteurs (p35-36) (<https://lc.cx/cUP7>)
- Céline Samperez-Bedos, La Dépêche, 2013, Friche viticole : <https://lc.cx/cUPL>

Contact projet Luz'co : fabien.valorge@cuma.fr - 02 99 54 85 44

Document réalisé par Marion Casagrande et Céline Cresson (ITAB) en juillet 2017
dans le cadre de **Luz'co** : projet casdar d'innovation et de partenariat sur la période 2016 > 2019

Piloté par :



En partenariat avec :

- Arvalis, Idele, Itab
- Chambre d'agriculture 14, Chambre d'agriculture 38
- EPLEFPA de Cibeins, EPLEFPA de Vire
- FRcuma Basse-Normandie, FNcuma et FRcuma Rhône-Alpes
- Littoral Normand
- Segrafo Bretagne

Et cofinancé par :



Compte d'Affectation Spéciale
« Développement Agricole et Rural »

